



Assurance loyers impayés refusée

Par **RAZIKA**, le **20/04/2009** à **17:14**

Bonjour, rnJe suis propriétaire et j'ai mis mon studio en gestion de location à une agence. Il a été loué par l'agence à un locataire qui ne paye plus le loyer depuis février 2009. Un dossier de LOCAPASS a été rempli par l'agence car le locataire avait des revenus insuffisants. Or, ce dossier n'a jamais été déposé par le locataire et l'agence ne s'est pas souciée du dossier à savoir s'il avait été accepté. C'est une annexe au contrat de bail, donc l'agence devait vérifier que le locapass ait été consenti. Aujourd'hui j'ai fait jouer mon assurance "loyers impayés" mais a été rejetée car le locataire n'est pas assez solvable. Il s'agit d'une erreur de l'agence. Elle devait s'assurer du cautionnement. Quel recours ai-je ? L'agence doit elle faire jouer son assurance professionnelle ? rnMerci de me porter conseil. rnRazika.